

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 février 2019
Délibération n° : 2019_09
Date de convocation : 8 février 2019

Objet : **Création de poste au grade d'agent de maîtrise principal**

Par la suite d'une convocation en date du 08 février 2019, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 14 février 2019 à 16h00 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Jean-Paul HOFFMANN

Région : Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, présent (2 voix)

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Marie-Josée NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix) ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, excusé, pouvoir à Jean-Louis PONCET (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvioux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, présent, (1 voix); Jean-Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé

Vu :

- La Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024
- Le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C;
- La délibération du 12 décembre 2007 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique ;
- Le tableau d'avancement 2019 ;

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190214-2019_09-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 14 février 2019

Délibération n° : 2019_09

Date de convocation : 8 février 2019

Objet : **Création de poste au grade d'agent de maîtrise principal**

Considérant :

- L'inscription au tableau d'avancement 2019 fourni par le CDG 05 proposant l'avancement possible de Monsieur Serge Faraut au grade d'agent de maîtrise principal, filière technique,
- L'acceptation de cette décision par la commission administrative paritaire datant du 12 octobre 2018,

Le Comité syndical, réuni le 14 février 2019, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 30
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 16
Votes Contre : 0 Pour : 16
Abstentions : 0

Décide :

De créer un poste de catégorie C d'agent de maîtrise principal, avec effet au 12 janvier 2019 ;

D'autoriser le Président à pourvoir le nouveau poste créé par promotion pour l'agent inscrit au tableau d'avancement correspondant ;

D'autoriser le Président à signer tout arrêté et à prendre toute disposition nécessaire pour l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

